

Questionnaires à l'intention des commissaires désignés

FR

QUESTIONNAIRE À L'INTENTION DU COMMISSAIRE DÉSIGNÉ

Maroš ŠEFČOVIČ

Commerce et sécurité économique – Relations interinstitutionnelles et Transparence

1. Compétence générale, engagement européen et indépendance personnelle

Quels sont les aspects de vos qualifications et de votre expérience personnelle qui sont particulièrement utiles pour accéder à la fonction de commissaire et promouvoir l'intérêt général européen, en particulier dans le domaine dont vous auriez la charge? Quelle sera votre contribution à la mise en œuvre des orientations politiques de la Commission? Comment entendez-vous mettre en œuvre l'intégration de la dimension de genre et tenir compte de la dimension hommes-femmes dans tous les domaines d'action de votre portefeuille? Comment entendez-vous mettre en œuvre l'intégration de la dimension jeunesse?

Quelles garanties d'indépendance êtes-vous en mesure de donner au Parlement et comment feriez-vous en sorte que vos éventuelles activités passées, actuelles ou futures ne puissent pas jeter le doute sur l'exercice de vos fonctions au sein de la Commission?

Je pense posséder les qualifications et l'expérience professionnelle adéquates pour agir en faveur de l'intérêt général européen.

Cela fait plus de deux décennies que je me consacre aux affaires européennes. J'ai acquis une connaissance approfondie des institutions de l'UE et j'ai fait preuve d'un engagement sans faille à l'égard de notre projet européen commun. Tout d'abord, comme représentant permanent de la Slovaquie auprès de l'UE (2004-2009), ensuite, en tant que commissaire chargé de l'éducation, de la formation, de la culture et de la jeunesse (2009-2010), puis comme vice-président de la Commission, tour à tour chargé des relations interinstitutionnelles et de l'administration (2009-2014), de l'union de l'énergie (2014-2019), et des relations interinstitutionnelles et de la prospective (2019-2023) et aujourd'hui, en tant que vice-président exécutif de la Commission européenne chargé du pacte vert pour l'Europe, des relations interinstitutionnelles et de la prospective.

Tout au long de ces mandats, je me suis constamment efforcé de promouvoir l'intérêt européen, tout en établissant et en favorisant des relations solides entre les institutions de l'UE, et notamment avec le Parlement européen.

Je suis particulièrement fier de nos initiatives qui ont contribué de manière significative à renforcer la position de l'Europe sur son territoire et dans le monde entier, telles que la création d'une base industrielle solide pour les technologies propres nouvelles et émergentes dans l'UE, à promouvoir les achats conjoints de matières premières stratégiques comme le gaz, l'hydrogène et les matières premières critiques, ou à approfondir les partenariats de l'UE avec les pays voisins, par exemple grâce à la conclusion des négociations post-Brexit avec le Royaume-Uni qui ont abouti, en 2023, au cadre de Windsor entre l'UE et le Royaume-Uni.

J'ai également contribué activement aux débats et à la prise de décision au sein du collège, et j'ai toujours accordé un rôle primordial dans le cadre de mon travail à la durabilité et aux dimensions sociales.

Comme indiqué dans ma lettre de mission, l'Europe a besoin d'une nouvelle politique économique étrangère qui favorise notre prospérité et garantisse des conditions de concurrence équitables au niveau mondial. Si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, je m'efforcerai donc de faire en sorte que le commerce libre et équitable profite aux entreprises et aux consommateurs européens, en développant des partenariats durables dans

le monde entier, en modernisant notre système douanier, en adoptant une position plus ferme contre la concurrence déloyale et en plaçant la sécurité économique au centre de nos efforts.

En ma qualité de membre du collège, j'ai toujours eu et je continuerai d'avoir pour principes directeurs d'entretenir une relation étroite et de mener une coopération constructive avec le Parlement européen.

Au cours de mon précédent mandat en tant que vice-président chargé des relations interinstitutionnelles et de l'administration (2009-2014), j'ai négocié l'accord-cadre avec le Parlement européen au nom de la Commission.

Dans le cadre de mon mandat actuel, j'ai œuvré, en étroite collaboration avec les membres du collège, à l'élaboration du programme de travail annuel de la Commission ainsi que de la déclaration commune sur les priorités législatives, conformément à l'accord interinstitutionnel «Mieux légiférer». En outre, j'ai surveillé le suivi des résolutions du Parlement et j'ai fait en sorte que la Commission tienne son engagement au titre de l'article 225 du TFUE.

Si ma désignation en tant que commissaire est confirmée pour le prochain mandat, je m'emploierai à tirer parti de cette expérience pour renforcer encore la coopération entre la Commission européenne et le Parlement européen et contribuer ainsi à améliorer la légitimité démocratique en Europe.

Le Parlement européen est au cœur de la vision de la présidente élue, Ursula von der Leyen, d'une Europe qui réponde aux besoins de ses citoyens, telle que décrite dans ses orientations politiques et reflétée dans ma lettre de mission. Je fais notamment référence aux travaux visant à réviser rapidement notre accord-cadre, ainsi qu'à faire progresser notre coopération sur l'article 225, en demandant aux commissaires de participer à des dialogues structurés avec les commissions parlementaires sur ces résolutions, conférant ainsi au Parlement un rôle plus important en ce qui concerne l'initiative et l'élaboration de la législation.

Si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, je renforcerai encore la mise en œuvre de l'intégration de la dimension de genre. Je partagerai et soutiendrai les efforts déployés pour favoriser l'égalité de genre dans notre travail quotidien, y compris en appliquant ce principe à mon équipe, et je continuerai à développer la politique d'intégration de la dimension de genre que j'ai menée dans le cadre de mon mandat précédent en tant que vice-président chargé des relations interinstitutionnelles et de l'administration (2009-2014).

Je reste tout aussi attaché à l'intégration de la dimension jeunesse, que je poursuivrai sur la base de mon bilan en la matière. À titre d'exemple, les programmes de travail de la Commission relevant de ma compétence ont donné suite aux recommandations de la conférence sur l'avenir de l'Europe, un exercice unique qui a mis plus particulièrement l'accent sur la jeunesse. Si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, je maintiendrai cet engagement, y compris en organisant des dialogues annuels sur la politique en faveur de la jeunesse, le premier devant avoir lieu dans les cent premiers jours du prochain mandat de la Commission.

Enfin, si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, je m'engage à respecter strictement les obligations prévues par le traité en matière d'indépendance, de transparence, d'impartialité et de disponibilité.

Au cours de mon mandat précédent et de mon mandat actuel en tant que membre du collège, je me suis acquitté de toutes mes obligations à l'égard de l'institution, notamment en présentant toutes les déclarations d'intérêts requises et en les mettant dûment à jour. Là encore, j'ai pleinement respecté la lettre et l'esprit des traités de l'UE ainsi que l'obligation d'agir dans l'intérêt de l'Europe.

Si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, je continuerai de respecter pleinement la lettre et l'esprit du traité. En particulier, je me conformerai à l'obligation d'agir dans l'intérêt européen et de n'accepter aucune instruction de la part d'un gouvernement ou de tout autre organe. Je respecterai également le code de conduite des membres de la Commission européenne et ses dispositions sur les conflits d'intérêts. Ma déclaration d'intérêts est complète et accessible au public et je l'actualiserai rapidement si des modifications devaient y être apportées.

2. Gestion du portefeuille et coopération avec le Parlement européen

Pouvez-vous vous engager à informer dûment le Parlement de vos actions et de celles de vos services? À quels égards considérez-vous devoir rendre des comptes au Parlement?

Dans quelle mesure êtes-vous prêt à vous impliquer auprès du Parlement et quels engagements spécifiques êtes-vous prêt à prendre en ce qui concerne votre présence tant en commission qu'en séance plénière ainsi qu'en ce

qui concerne la transparence, la coopération et la prise en compte effective des positions et demandes d'initiative législative du Parlement? Concernant les initiatives envisagées ou les procédures en cours, êtes-vous prêt à informer le Parlement en temps utile et à lui fournir des documents sur un pied d'égalité avec le Conseil?

Le dialogue avec le Parlement européen est d'une importance capitale pour moi, comme j'ai pu le démontrer tout au long de mes années de service à la Commission européenne.

J'accorde une grande importance au principe de collégialité et si ma désignation en qualité de membre du collège est confirmée, je collaborerai pleinement avec les autres membres du collège à cet effet.

Je m'efforcerais en particulier de veiller à ce que nous établissions des politiques solides sur la base d'un large consensus parmi les forces proeuropéennes, dans le cadre de notre partenariat stratégique avec le Parlement européen. Je suis convaincu que l'unité est notre plus grand atout.

Une coopération interinstitutionnelle véritable et effective est essentielle pour le bon fonctionnement du système institutionnel de l'UE ainsi que pour la légitimité du système décisionnel de l'UE. Elle s'appuie sur certains principes directeurs qui ressortent des orientations politiques et des lettres de mission de la présidente élue, Ursula von der Leyen, et que je suis pleinement déterminé à suivre, tels que l'ouverture, la confiance mutuelle et l'échange régulier d'informations.

Si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, je continuerai à œuvrer résolument au renforcement de la coopération entre la Commission et le Parlement européen, notamment par la révision de l'accord-cadre sur les relations entre le Parlement et la Commission, pour contribuer à la consolidation de notre responsabilité politique commune et de notre dialogue, ainsi que pour accroître la circulation de l'information et la transparence.

En règle générale, je soutiendrai la présidente élue, Ursula von der Leyen, dans son objectif de renforcer notre dialogue avec le Parlement européen. Par conséquent, je dirigerai les efforts visant à faire en sorte que les commissaires soient systématiquement présents au sein de leurs commissions respectives et en séance plénière.

Je pense que nous devons travailler main dans la main avec le Parlement européen à toutes les étapes du processus d'élaboration des politiques. Dans ce contexte, si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, je ferai en sorte que les commissions parlementaires soient associées à tout développement notable dans un domaine relevant de ma responsabilité.

Un rôle plus important du Parlement européen en ce qui concerne l'initiative et l'élaboration de la législation

Conformément à l'engagement constant de la présidente élue de la Commission de donner au Parlement un rôle plus important en ce qui concerne l'initiative et l'élaboration de la législation, je maintiendrai — si ma désignation en tant que commissaire est confirmée — notre engagement à répondre aux résolutions du Parlement au titre de l'article 225 du TFUE au moyen de propositions législatives dans le plein respect des principes de proportionnalité, de subsidiarité et d'amélioration de la législation. Je contribuerai à faire en sorte que les commissaires participent à des dialogues structurés sur ces résolutions avec les commissions parlementaires. Nous avons accompli des progrès notables en ce qui concerne cet engagement dans le cadre du mandat actuel de la Commission, en nous dotant d'une base solide sur laquelle nous pouvons nous appuyer.

Politiques commerciales et douanières

Si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, j'ai l'intention de respecter tous les engagements en matière de politique commerciale et douanière énoncés dans le traité. Je prévois également de dialoguer régulièrement avec les commissions compétentes du Parlement, y compris au moyen de séances d'information spécifiques à l'intention de ses membres.

En ce qui concerne la sécurité économique, je veillerai à la transparence et au dialogue régulier avec le Parlement sur les évolutions pertinentes concernant les trois piliers de la stratégie européenne en matière de sécurité économique. Je soutiendrai également les travaux du Parlement sur un pied d'égalité avec ceux du Conseil en ce qui concerne la prise de décision lorsque les deux institutions sont colégislateurs dans le domaine de la législation en matière de sécurité économique.

Je me réjouis aussi à la perspective de collaborer avec toutes les commissions concernées sur la dimension extérieure de la législation interne de l'UE dans différents domaines d'action, en vue de gérer toute éventuelle incidence restrictive sur le commerce.

La Commission continuera à transmettre au Parlement les mêmes documents de politique commerciale que ceux qu'elle fournit au Conseil, tout en respectant des règles spécifiques sur le traitement des informations sensibles afin d'assurer leur protection et d'empêcher leur divulgation non autorisée.

Transparence

Compte tenu des défis économiques, environnementaux et géopolitiques actuels, je pense qu'il est nécessaire de créer un consensus aussi large que possible sur la politique commerciale de l'UE.

Si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, je veillerai à ce que la transparence et l'évaluation restent une pierre angulaire de la politique commerciale de l'UE afin de préserver la légitimité et la confiance du public.

Les orientations politiques de la présidente élue, Ursula von der Leyen, soulignent qu'une plus grande transparence est l'un des principaux objectifs d'un accord-cadre révisé entre nos institutions. Je travaillerai en étroite collaboration avec le Parlement européen et le Conseil afin d'accroître la transparence tout au long du processus législatif. La révision de l'accord interinstitutionnel sur le registre de transparence du Parlement, du Conseil et de la Commission, prévue pour juillet 2025, revêt donc une grande importance. Je crois qu'elle peut contribuer à renforcer la confiance dans les institutions de l'UE.

Fourniture d'informations et de documents

Je suis pleinement conscient que la fourniture d'informations et de documents est un aspect essentiel du renforcement du partenariat entre le Parlement européen et la Commission. Je m'engage par conséquent à mettre intégralement en œuvre les dispositions pertinentes de l'accord-cadre entre les deux institutions et de l'accord interinstitutionnel «Mieux légiférer» de 2016.

Questions de la commission du commerce international

3. Stratégie de l'Union en matière de commerce, d'investissement et de compétitivité pour les cinq prochaines années

Un programme solide en matière de commerce et d'investissement est indispensable pour stimuler la croissance économique et le développement durable, créer des emplois et accroître l'attractivité et la compétitivité de notre marché unique. Veuillez préciser votre stratégie en matière de commerce et d'investissement:

➤ *Sur les plans plurilatéraux et multilatéraux, comment comptez-vous former une coalition aux fins de moderniser l'OMC, tout en relevant les défis liés à sa fonction normative et en veillant à ce que nous disposions d'un système de règlement des différends pleinement opérationnel? De quelle manière l'Union devrait-elle mener les préparatifs en vue d'une 14^e Conférence ministérielle fructueuse selon vous? Allez-vous entamer et faire progresser les négociations en vue de la conclusion d'accords multilatéraux et, si nécessaire, d'accords plurilatéraux sur les lacunes du corpus réglementaire de l'OMC, notamment en ce qui concerne une intervention de l'État en faveur des secteurs industriels, la mise en place d'un tribunal multilatéral des investissements et l'application des accords déjà conclus?*

➤ *Sur le plan bilatéral, quelles négociations commerciales bilatérales allez-vous privilégier et selon quels délais? Comment garantirez-vous des conditions de concurrence équitables avec les pays tiers et comptez-vous lutter contre les pratiques commerciales déloyales de la Chine? Comment traiterez-vous les entraves aux échanges avec les États-Unis? Comment comptez-vous préserver et renforcer le Conseil du commerce et des technologies de sorte à faire progresser le leadership transatlantique dans les domaines du commerce et des technologies clés?*

➤ *Comment garantirez-vous que la politique commerciale commune demeure réellement un domaine de compétence exclusive de l'Union? Luttez-vous de manière décisive contre toute forme de contournement ou de pratiques unilatérales de la part des États membres? De quelle manière procéderez-vous? Comment garantirez-vous que la ratification des accords de commerce et d'investissement ne contenant que des dispositions relevant de la compétence exclusive de l'Union soit décidée uniquement au niveau de l'Union? Vous engagerez-vous à faire en sorte qu'aucune application provisoire des accords de commerce et d'investissement, y compris des chapitres commerciaux d'accords plus généraux, ne soit demandée avant que le consentement du Parlement à ces accords? Favoriserez-vous les accords sectoriels comme option lorsque des accords globaux ne sont pas*

envisageables? De quelle façon comptez-vous agir en faveur du commerce numérique dans l'intérêt des entreprises et des consommateurs?

➤ *Comment assurerez-vous que la politique commerciale commune promeuve les valeurs fondamentales, les conventions internationales et les normes mondiales en matière de climat, d'environnement et de travail, et qu'elle défende les intérêts des consommateurs et des travailleurs, notamment en ce qui concerne le commerce numérique? Comment entendez-vous mettre en application la nouvelle approche en matière de commerce et de développement durable dans les accords existants et futurs, en particulier en ce qui concerne les objectifs de développement durable, l'accord de Paris, les conventions de l'organisation internationale du travail et le cadre mondial de Kunming-Montréal en matière de biodiversité?*

Le commerce et les investissements jouent un rôle vital pour l'Union. L'UE est le plus grand bloc commercial à l'échelle mondiale: représentant 16 % du commerce mondial, elle est aussi le premier investisseur étranger au monde. Nos liens commerciaux nous permettent de réaliser des économies d'échelle, ils contribuent à la productivité et à l'innovation de l'UE et renforcent notre résilience, autant d'atouts essentiels au vu de la concurrence géopolitique et géoéconomique dans un contexte mondialisé. Plus de 30 millions d'emplois dans l'UE sont soutenus par les exportations, et près de 10 millions d'entre eux sont le résultat d'investissements étrangers au sein du marché unique. Pour atteindre les objectifs de compétitivité, de sécurité et de durabilité définis pour le nouveau mandat, l'UE doit encore renforcer ses politiques de commerce et d'investissement.

Si ma désignation en tant que commissaire au commerce et à la sécurité économique est confirmée, je poursuivrai ces objectifs en agissant autour de plusieurs axes. Premièrement, ouvrir les marchés et supprimer les obstacles au commerce, en offrant ainsi à nos entreprises l'espace dont elles ont besoin pour s'adapter et prospérer, mais aussi défendre nos entreprises contre les pratiques commerciales déloyales tout en garantissant des conditions équitables à l'échelle mondiale. Deuxièmement, renforcer la résilience du marché unique en sécurisant, en rendant moins vulnérables et en diversifiant les sources d'approvisionnement en matières premières critiques et autres intrants essentiels pour la compétitivité de l'UE. Troisièmement, collaborer avec nos partenaires pour assurer nos transitions respectives vers des économies plus vertes et plus durables. Quatrièmement, rechercher et maintenir la stabilité dans le système commercial fondé sur des règles.

Je continuerai à assurer un rôle de premier plan dans les efforts visant la réforme et le renforcement de l'**Organisation mondiale du commerce (OMC)**. La 14^e conférence ministérielle de l'OMC constituera une étape importante dans ce processus. L'UE devrait maintenir son rôle de chef de file dans les travaux préparatoires afin d'obtenir des résultats substantiels, en particulier dans les négociations sur les subventions à la pêche, mais aussi sur les questions relatives au développement, à l'agriculture et à la sécurité alimentaire, ainsi que dans la définition d'une stratégie en ce qui concerne le moratoire sur le commerce électronique. Si ma désignation est confirmée, l'une de mes principales priorités sera de travailler avec d'autres membres de l'OMC, y compris les États-Unis, à la recherche d'un consensus sur la restauration d'un système efficace de règlement des différends qui préserve les éléments indispensables au maintien d'un commerce fondé sur des règles, notamment un examen impartial des appels. Tout au long de ce processus, je continuerai aussi à soutenir et à améliorer le fonctionnement de l'arrangement multipartite concernant une procédure arbitrale d'appel provisoire (AMPA). Afin de retrouver son rôle central dans le commerce international, l'OMC doit mettre à jour ses règles et s'adapter aux réalités d'aujourd'hui. Par conséquent, je travaillerai avec un grand nombre de membres de l'OMC pour relever les principaux défis, notamment les retombées négatives de l'intervention de l'État dans l'économie, les interconnexions entre le commerce, le climat et l'environnement, l'intégration d'accords plurilatéraux — y compris sur la facilitation des investissements pour le développement et le commerce électronique — dans le cadre de l'OMC ainsi que l'amélioration des processus décisionnels.

Parallèlement, je continuerai à œuvrer à la finalisation des négociations sur la création, d'ici à 2027, du tribunal multilatéral des investissements qui se déroulent au sein de la Commission des Nations unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

La réalisation des objectifs stratégiques de l'UE nécessitera également un **programme ambitieux en matière de commerce et d'investissement bilatéraux** qui renforce notre compétitivité et notre résilience tout en servant de plateforme pour une coopération plus étroite dans le domaine du développement durable.

Si ma désignation est confirmée, j'appréhenderai le dialogue avec les partenaires de **manière proactive et flexible**, en veillant à ce que les intérêts de l'UE soient pleinement pris en compte. D'une part, j'ai l'intention de faire progresser notre programme en cours, en mettant l'accent sur la région indo-pacifique, l'Amérique latine et l'Afrique. L'UE négocie déjà des accords avec l'Inde, l'Indonésie, la Thaïlande, les Philippines et d'autres partenaires commerciaux et elle est sur le point de finaliser les questions en suspens dans les négociations avec le

Mercosur et le Mexique. Je m'efforcerai de faire aboutir ces accords dans les meilleurs délais, à la condition toutefois que nos intérêts et nos valeurs soient respectés. D'autre part, j'explorerai de nouvelles voies pour développer et approfondir les liens avec les partenaires, en tenant compte de domaines spécifiques d'intérêt commun, y compris d'intérêts sectoriels. Ces autres formes d'engagement, par exemple les accords sur la facilitation des investissements durables, les accords sur le commerce numérique, les accords de reconnaissance mutuelle et les nouveaux partenariats pour des échanges et des investissements propres, devraient permettre à l'UE de progresser plus rapidement sur des points précis, offrant à la fois des avantages concrets à l'UE et des possibilités attrayantes pour nos partenaires.

Les relations bilatérales de l'UE avec **les États-Unis et la Chine**, avec la dynamique créée par leur concurrence stratégique, continueront d'affecter notre politique commerciale.

Les **États-Unis** restent notre premier partenaire commercial et j'ai l'intention de développer encore nos relations bilatérales par le dialogue et en faisant valoir avec force nos intérêts. L'une des pistes consistera à rénover le Conseil du commerce et des technologies UE-États-Unis (CCT), en adaptant sa structure à l'évolution des besoins et des priorités. En parallèle, j'ai l'intention de favoriser les solutions à l'amiable aux problèmes bilatéraux, notamment par la recherche de solutions durables en ce qui concerne le différend relatif aux avions civils gros porteurs et les droits de douane américains sur l'acier et l'aluminium, et de réponses aux mesures qui ont des incidences sur nos relations commerciales, telles que la loi américaine sur la réduction de l'inflation et les dispositions «Buy American».

En ce qui concerne la **Chine**, je travaillerai à l'instauration de relations commerciales plus équilibrées et davantage fondées sur la réciprocité, y compris en ce qui concerne les vives préoccupations liées à l'équité des conditions de concurrence du fait des externalités négatives du modèle économique étatique et de la politique industrielle de la Chine, ainsi qu'aux surcapacités qui faussent les marchés mondiaux et perturbent les chaînes d'approvisionnement. Pour relever ces défis, il faudra mener un dialogue permanent et faire une utilisation stratégique de notre nouvelle boîte à outils d'instruments autonomes chaque fois que cela sera nécessaire.

Lorsque je serai confronté à des politiques et à des situations complexes, je prendrai toutes les mesures nécessaires pour défendre les intérêts de l'UE dans le cadre de ces relations bilatérales.

Tandis que les préoccupations géopolitiques et géoéconomiques se font plus fortes, je suis fermement convaincu de l'importance de soutenir le **développement durable** par la politique commerciale, en renforçant le respect des **normes** mondiales sur le **climat, l'environnement et le travail**. Si ma désignation est confirmée, je m'emploierai à faire en sorte que la politique de l'UE en matière de durabilité continue de trouver son ancrage dans des approches reconnues internationalement. Je continuerai d'intensifier la réalisation des objectifs de développement durable, notamment en ce qui concerne les ODD, l'accord de Paris, les conventions de l'OIT et le cadre mondial de Kunming-Montréal en matière de biodiversité. Je le ferai dans l'enceinte de l'OMC ainsi qu'au niveau bilatéral, par exemple sur la base des chapitres sur le commerce et le développement durable (CDD) de nos accords commerciaux. Nos accords bilatéraux constituent une plateforme indispensable pour approfondir le dialogue, la compréhension et la coopération et prévoient aussi la possibilité de renforcer les procédures de règlement des différends.

La défense des intérêts des **consommateurs** et des **travailleurs** doit rester un élément central de la politique commerciale de l'UE; elle inclut également le **commerce numérique**. Si ma désignation est confirmée, je poursuivrai les négociations avec les partenaires commerciaux sur des règles contraignantes en matière de commerce numérique et de circulation des données, qui diffusent dans le monde le modèle de l'UE axé sur l'humain et fondé sur des valeurs.

L'unité de l'UE continuera d'être décisive pour notre position économique et géopolitique. Par conséquent, j'ai l'intention d'utiliser pleinement les outils disponibles pour faire respecter la compétence exclusive de l'Union, y compris au moyen d'un dialogue informel et, si nécessaire, de procédures formelles d'infraction.

Dans le même temps, la compétence exclusive et l'unité de l'UE doivent se refléter dans notre capacité à ratifier nos accords commerciaux — notre crédibilité en dépend. Je chercherai, d'une manière générale, à établir avec le Parlement européen et le Conseil une compréhension commune pour la conclusion d'un maximum d'accords de commerce et d'investissement sous la forme d'accords relevant de la compétence de l'UE. Cela garantirait une entrée en vigueur rapide de ces accords et procurerait ainsi des avantages tangibles aux citoyens, aux PME et, plus largement, aux entreprises de l'UE. Bien entendu, cela resterait soumis aux contrôles nécessaires par les États membres et, au niveau de l'UE, par le Parlement européen. Si toutefois certains accords sont conclus sous la forme

d'accords mixtes, j'honorerai et je maintiendrai — si ma désignation est confirmée — l'engagement de solliciter l'approbation du Parlement européen avant l'application provisoire.

4. Sécurité économique

La sécurité économique vise à réduire au minimum les risques tout en préservant le niveau le plus élevé possible d'ouverture économique et de compétitivité et ne devrait jamais servir d'instrument de restriction indue des échanges. À cet égard:

➤ *Comment garantirez-vous que la sécurité économique, le commerce et les investissements s'inscrivent dans le cadre d'une approche intégrée? Quelles mesures prendrez-vous pour concevoir et mettre en œuvre le programme de sécurité économique? Comment envisagez-vous le rôle du commerce dans le concept de «nouvelle politique économique étrangère»? Comment assurerez-vous que les échanges commerciaux soient utilisés comme un outil géostratégique?*

➤ *Comment comptez-vous utiliser les instruments mis en place par les mesures de défense commerciale adoptées au cours de la neuvième législature et des législatures précédentes dans le cadre d'un nouveau principe de sécurité économique? Les instruments existants comportent-ils des lacunes selon vous? Quelles prochaines mesures envisagerez-vous en ce qui concerne le contrôle des exportations et les investissements sortants?*

➤ *Comment renforcerez-vous le «pilier partenariat» de la stratégie de sécurité économique? En quoi consisteront les partenariats pour des échanges et des investissements propres? Comment assurerez-vous la cohérence et la synergie avec la stratégie «Global Gateway»? Le Parlement sera-t-il en mesure de donner son approbation après la conclusion de tels accords? Comment favoriserez-vous l'accès aux matières premières critiques provenant de pays tiers d'une manière mutuellement bénéfique et garantirez-vous un contrôle parlementaire renforcé?*

➤ *Comment comptez-vous soutenir les autres commissaires et coopérer avec eux en ce qui concerne la reprise économique de l'Ukraine et des autres pays partenaires touchés par la guerre d'agression menée par la Russie, notamment au moyen d'un réexamen ambitieux de l'accord de libre-échange approfondi entre l'Union et l'Ukraine, d'une assistance macrofinancière, d'une application rigoureuse du régime de sanctions à l'encontre de la Russie et de la prévention de toute forme de contournement?*

Les turbulences actuelles de l'environnement géopolitique et géoéconomique obligent l'UE à intensifier ses efforts et à utiliser pleinement les politiques et instruments internes et externes à sa disposition. Cela se reflète dans le **rôle décisif** de la politique commerciale dans les nouvelles orientations politiques et dans la réalisation de multiples objectifs de l'UE. Cela se reflète également dans les relations extérieures, avec la nouvelle **politique économique étrangère** au sein de laquelle la **sécurité économique**, le **commerce** et les **partenariats** sont réunis afin de défendre plus efficacement les intérêts de l'UE. Si ma désignation en tant que commissaire au commerce et à la sécurité économique est confirmée, je veillerai à ce que les politiques en matière de commerce, d'investissement et de sécurité économique fassent partie intégrante de la réponse globale de l'UE aux défis auxquels nous sommes confrontés et s'y inscrivent de manière cohérente.

La sécurité économique de l'UE repose sur un marché unique dynamique, ouvert et résilient. En tant que plus grand bloc commercial au monde, l'UE est profondément intégrée dans l'économie mondiale et ses vastes chaînes de valeur, ce qui nous permet d'obtenir les intrants dont nous avons besoin à tous les stades de la production et de nous développer grâce à l'accès aux marchés étrangers. Si ma désignation est confirmée, mon objectif sera de préserver le niveau le plus élevé possible d'ouverture économique et de compétitivité, tout en veillant à une compréhension solide de nos vulnérabilités et des risques qui se posent à nous ainsi qu'au déploiement des mesures d'atténuation requises en conséquence.

Mon approche sera fondée sur une **évaluation des risques** et sur le déploiement continu de mesures au travers des **pilliers «promotion», «protection» et «partenariats»** de la stratégie de sécurité économique. À cet égard, je travaillerai en étroite collaboration avec d'autres commissaires, y compris la HR/VP et le vice-président exécutif chargé de la prospérité et de la stratégie industrielle, ainsi qu'avec le Parlement européen, les États membres et les parties prenantes concernées afin d'améliorer l'échange d'informations, de parvenir à une compréhension commune des défis auxquels nous sommes confrontés et d'élaborer conjointement des réponses appropriées. Au fur et à mesure de l'avancement des évaluations des risques, les résultats devront être pris en compte dans les mesures d'atténuation que nous adoptons.

Premièrement, je tirerai le meilleur parti possible de la politique commerciale pour atteindre nos objectifs en matière de **partenariats**, afin qu'ils puissent jouer leur rôle décisif dans la nouvelle politique économique étrangère, pour la compétitivité et la prospérité de l'UE et en tant qu'outil géostratégique. Cela suppose

d'approfondir et de renforcer notre réseau actuel d'accords et d'élargir notre offre par de nouveaux types d'engagement. Les nouveaux **partenariats pour des échanges et des investissements propres** contribueront à garantir l'approvisionnement en matières premières, en énergie propre et en technologies propres; ils soutiendront aussi le développement de nos partenaires grâce à des investissements accrus et feront en sorte que les produits technologiques propres, l'énergie propre et les matières premières puissent circuler librement par-delà les frontières entre les partenaires. Pour rendre notre offre aussi attrayante et compétitive que possible, nous aurons besoin d'une approche mobilisant la Commission tout entière qui englobe le financement (y compris dans le cadre de la stratégie «Global Gateway»), les règles (afin d'assurer une plus grande stabilité pour les investisseurs et les chaînes d'approvisionnement) et la coopération en matière de réglementation (afin d'aider nos partenaires à s'adapter à nos exigences réglementaires). Nos partenariats pour des échanges et des investissements propres suivront également une nouvelle approche souple, tant en ce qui concerne leur contenu que leur format, tout en reflétant les intérêts et les positions du pays tiers. Je me tiens à disposition pour dialoguer avec le Parlement tout au long de ce processus.

Si ma désignation est confirmée, j'accorderai une attention particulière aux possibilités que nos accords commerciaux et autres formes de dialogue avec nos partenaires offrent en matière de **diversification, de réduction des risques et de résilience**. Il s'agira notamment d'élaborer des **normes de sécurité économique pour les principales chaînes d'approvisionnement** avec le G7 et d'autres partenaires partageant les mêmes valeurs, qui pourraient, entre autres, soutenir le développement d'un approvisionnement stable en matières premières critiques. Il s'agira également d'**approfondir les dialogues** avec les partenaires afin de mieux comprendre les risques qui se posent à nous et d'échanger de bonnes pratiques concernant de possibles mesures d'atténuation. En m'appuyant sur le réseau d'accords sur le commerce numérique, j'étudierai les possibilités de développer des liens plus forts et plus bénéfiques avec nos plus proches partenaires partageant les mêmes valeurs, de créer un espace fondé sur des règles pour la libre circulation des données en toute confiance et d'aider nos entreprises à diversifier leur accès aux données.

Deuxièmement, je veillerai à un déploiement résolu des outils disponibles pour protéger de manière ciblée et proportionnée les intérêts de l'UE en matière de sécurité économique. Si l'UE peut s'appuyer sur une large panoplie d'outils, dont certains commencent seulement à être déployés, le défi pour le prochain mandat consistera à faire en sorte qu'ils soient utilisés de manière cohérente et coordonnée de façon à réaliser au mieux les objectifs de l'UE face à ses partenaires commerciaux. Cela constituera un élément central d'une nouvelle **doctrine de sécurité économique** fondée sur une compréhension commune avec le Parlement européen et les États membres et renforcera l'effet de dissuasion et, partant, servira à défendre les entreprises de l'UE de plus en plus touchées par les mesures adoptées par les pays tiers.

Troisièmement, j'ai l'intention de poursuivre les actuels efforts visant à **consolider la boîte à outils de l'UE**. Je me réjouis à la perspective de travailler avec le Parlement européen et le Conseil pour parvenir rapidement à un accord sur la mise à jour du **règlement sur le filtrage des investissements directs étrangers**. J'approfondirai également les discussions avec le Parlement et les États membres afin de renforcer notre approche en matière de **contrôle des exportations de biens à double usage**. En outre, j'ai l'intention d'évaluer en 2025 l'efficacité du cadre réglementaire existant en matière de contrôle des exportations, dans le respect des principes d'amélioration de la réglementation et des étapes procédurales requises. En ce qui concerne les **investissements sortants**, je rechercherai, en coopération avec les États membres et les entreprises, une compréhension plus fine et plus approfondie des risques auxquels nous sommes confrontés, en examinant et en évaluant systématiquement les transactions ayant lieu dans certains secteurs déterminés. Sur cette base, j'envisagerai d'autres mesures dans le cadre d'un dialogue avec le Parlement européen et les États membres.

Enfin, compte tenu de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, je reste fermement déterminé à soutenir le développement de nos **relations bilatérales avec l'Ukraine** et l'application effective des **sanctions commerciales et économiques contre la Russie**, y compris en empêchant le contournement des sanctions, en coopération avec d'autres membres du collège et l'envoyé spécial pour la mise en œuvre des sanctions de l'UE.

Je continuerai également à travailler au **soutien de l'Ukraine**, notamment en tirant parti de la zone de libre-échange approfondi et complet et de l'assistance financière de l'UE pour favoriser l'intégration progressive de l'Ukraine dans le marché intérieur avant son adhésion. En étroite coopération avec le commissaire chargé de l'agriculture, je remplacerai aussi nos mesures commerciales autonomes temporaires, à leur expiration en juin 2025, par une plus grande libéralisation permanente et réciproque des échanges, comme le prévoit l'accord de libre-échange approfondi et complet. L'objectif sera de maintenir, sur une base permanente, un accès significatif des produits ukrainiens au marché, au fur et à mesure qu'ils respectent les normes pertinentes de l'UE, ainsi que

d'améliorer l'accès des produits agricoles européens au marché ukrainien, tout en tenant compte des sensibilités du secteur agricole de l'UE.

Dans le contexte de la politique globale de l'UE en matière de **sanctions**, je continuerai à veiller à l'adoption de sanctions commerciales efficaces, telles que les restrictions à l'importation et à l'exportation applicables aux biens à double usage, aux entités en Russie et dans les pays tiers, aux biens industriels et à la fourniture de services aux entreprises. Je contribuerai à la mise en œuvre des sanctions et à la prévention du contournement par un dialogue avec l'industrie de l'UE, des contacts avec les pays tiers et la proposition de nouvelles mesures réglementaires. Il s'agira notamment de collaborer avec les autorités douanières, qui jouent un rôle crucial dans la détection et le contrôle des échanges de biens [codifiés dans le système de gestion des tarifs douaniers (TARIC)] et dans l'identification des risques potentiels de contournement. Je m'emploierai à faire en sorte que les autorités douanières conservent et renforcent leurs rôles en matière d'analyse et d'application de la législation.

5. Mise en œuvre, application et communication

Une bonne politique insuffisamment mise en œuvre, appliquée et communiquée peut conduire à un rejet de l'Union et de sa politique commerciale, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Union. Pour que la politique commerciale commune soit couronnée de succès:

- *Comment garantirez-vous que les politiques commerciales et de sécurité économique seront au cœur de votre rôle de commissaire, compte tenu par ailleurs de votre double portefeuille? Comment comptez-vous briser les cloisonnements qui font partie du fonctionnement de la politique commerciale commune et d'autres politiques internes et externes de l'Union, ainsi que les cloisonnements de la DG Commerce et d'autres parties de la Commission et du Service européen pour l'action extérieure?*
- *Comment encouragerez-vous la coopération, l'appropriation et l'adoption de la part des entreprises et des pays tiers, notamment en ce qui concerne le mécanisme d'ajustement des émissions de carbone aux frontières, le règlement de l'Union contre la déforestation et la dégradation des forêts, la directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité, le règlement sur le travail forcé, le système d'échange de quotas d'émission révisé ainsi que le règlement relatif aux emballages et aux déchets d'emballages? De quelle manière vérifierez-vous que tous ces nouveaux instruments sont pleinement et systématiquement utilisés et que les aspects commerciaux de notre législation interne sont suffisamment pris en compte lors de la conception, de la mise en œuvre et de la révision de ces instruments? Quelles mesures prendrez-vous pour renforcer l'efficacité du système douanier de l'Union, et faire en sorte qu'il contribue ainsi à la mise en œuvre effective de certains instruments commerciaux récents de l'Union? Comment continuerez-vous à veiller à ce que les futures mesures de l'Union soient compatibles avec les règles de l'OMC?*
- *Quelles mesures concrètes comptez-vous prendre pour garantir que la politique commerciale de l'Union soit mieux communiquée et expliquée aux parties prenantes, au grand public, aux institutions des États membres et aux pays tiers, notamment avec le soutien des représentations de la Commission et des délégations de l'Union dans le monde entier?*
- *Comment renforcerez-vous la participation des PME au marché mondial? Comment entendez-vous soutenir les entreprises, en particulier les PME, en ce qui concerne la mise en œuvre de la législation récemment adoptée en vue d'alléger la charge réglementaire, de rationaliser les procédures et de garantir qu'elles bénéficient d'un meilleur accès au marché dans les accords commerciaux? Ferez-vous en sorte que l'ensemble des principales initiatives liées au commerce soient accompagnées d'une analyse d'impact qui couvre également l'incidence extérieure d'éventuelles mesures prises par l'Union?*
- *Comment comptez-vous dialoguer avec les représentants des entreprises, les syndicats et les ONG et tenir compte de leurs avis, y compris par l'intermédiaire des groupes consultatifs internes qui ont été mis en place pour fournir des conseils sur la mise en œuvre des accords commerciaux de l'Union?*

J'ai la conviction que les différents volets de mon portefeuille se renforcent mutuellement et m'aideront à mettre en œuvre toutes les priorités de la manière la plus efficace possible.

Le commerce est au cœur de l'économie de l'UE et **rend possible** la réalisation de nos objectifs en matière de compétitivité, de sécurité et de durabilité. Les synergies créées par l'établissement d'un lien entre la politique commerciale et la sécurité économique et les douanes renforceront considérablement la capacité de l'UE à relever les actuels défis géopolitiques et géoéconomiques. Si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, je défendrai les intérêts de l'UE, sur la base d'échanges réguliers avec le Parlement européen, les États membres et

la société civile. Je travaillerai en étroite collaboration avec d'autres commissaires en vue de rompre les cloisonnements et de renforcer l'efficacité de la mise en œuvre, de l'application et de la communication.

Premièrement, je travaillerai en étroite collaboration avec d'autres membres du collège afin de garantir une **utilisation cohérente et coordonnée des outils et des politiques à notre disposition** pour faire valoir l'intérêt de l'UE. Cet objectif est au cœur de la nouvelle **politique économique étrangère**, qui réunira sécurité économique, commerce et partenariats. Les nouveaux partenariats pour des échanges et des investissements propres constitueront l'un des résultats concrets de cette approche. Ils seront conçus de manière à surmonter les cloisonnements et à présenter une offre européenne intégrée aux pays tiers.

Deuxièmement, l'UE doit répondre plus efficacement aux critiques de nos partenaires concernant les **incidences extérieures de certaines de nos réglementations**. Nous devons, au cours de la phase de développement de nos outils, tenir compte d'emblée des incidences extérieures et envisager des mesures de soutien appropriées parallèlement à leur déploiement. À cet égard, je travaillerai en étroite collaboration avec la HR/VP et d'autres commissaires pour mieux interconnecter les politiques internes et externes de l'UE (dans un esprit de *cohérence des politiques au service du développement* au sens de l'article 208, paragraphe 1, du TFUE), afin de renforcer encore notre pouvoir d'influence et de répondre aux préoccupations de nos partenaires, y compris en les soutenant dans leurs efforts pour se conformer à la législation. Nous devons continuer à faire en sorte que les mesures que nous prenons soient conformes à nos obligations internationales, y compris celles découlant des accords de l'OMC. C'est en agissant de la sorte, de manière proactive, que nous jetterons finalement les bases d'un dialogue plus étroit avec nos partenaires sur les questions relatives au commerce, à la résilience et à la durabilité.

Troisièmement, le succès de nos politiques de commerce et de sécurité économique dépendra de **l'efficacité de la mise en œuvre et de l'application**. C'était la pierre angulaire de la stratégie commerciale de l'UE définie en 2021 et intitulée «Une politique commerciale ouverte, durable et ferme». Si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, je m'engage à redoubler d'efforts pour faire en sorte que les entreprises de l'UE tirent profit de nos accords et qu'elles soient protégées contre les pratiques déloyales qui cherchent à exploiter notre ouverture. Je continuerai à nouer des relations avec les partenaires commerciaux de l'UE et coopérerai activement avec mes homologues afin de faciliter la mise en œuvre et de résoudre les différends le plus rapidement possible. Ces dernières années, nous avons également mis au point un nouvel ensemble d'**instruments de politique commerciale** pour répondre aux préoccupations liées aux pratiques commerciales déloyales, à la sécurité économique, à la réciprocité et à la durabilité. J'accorderai la priorité à une **utilisation ferme et cohérente** de ces instruments ainsi qu'au recours au système de règlement des différends, qui restera un élément essentiel dans les efforts de mise en œuvre déployés par l'UE.

Cela impliquera notamment de renforcer l'efficacité du **système douanier de l'Union**, y compris de son environnement numérique. Je suis fermement déterminé à parachever la numérisation du code des douanes de l'Union actuel et le guichet unique, mais surtout à conclure en temps utile les négociations sur le **paquet «Réforme douanière»**. La création de l'**Autorité douanière de l'UE** et de la plateforme des données douanières de l'UE fera passer l'union douanière à la vitesse supérieure. Les douanes s'en trouveront renforcées et auront ainsi les moyens de relever les défis actuels et futurs. Les procédures douanières seront simplifiées et la charge administrative sera réduite dans le cadre d'un nouveau partenariat avec le commerce. Il s'agira d'une révolution des données pour les douanes, qui contribuera à maintenir l'Europe dans le rôle attractif de pôle commercial et logistique qu'elle joue aujourd'hui. Je procéderai également à une évaluation des **règles d'origine de l'UE** ainsi que du **régime de suspensions et de contingents tarifaires autonomes**.

Le renforcement des efforts de mise en œuvre et d'application sera particulièrement important pour nos **PME**. Les PME représentent 95 % de l'ensemble des exportateurs de l'UE et environ un tiers de la valeur de ses exportations mais elles sont moins de 5 % à exporter directement en dehors de l'UE. Elles subissent les effets du manque de transparence et des lourdeurs administratives dans les pays tiers car elles peuvent consacrer moins de ressources à l'internationalisation que les grandes entreprises. J'ai l'intention de continuer à donner la priorité à leurs besoins, notamment en consacrant aux PME des chapitres spécifiques dans les accords commerciaux, en facilitant l'accès aux informations dont elles ont besoin pour mener des opérations au niveau international (le portail Access2Markets est le principal outil à cet égard) et en supprimant les obstacles au commerce qu'elles rencontrent dans les pays tiers, y compris ceux liés au point d'entrée unique.

Enfin, le succès de nos politiques dépendra du dialogue avec la société civile et d'une communication efficace, qui fera intervenir le réseau des représentations de la Commission dans les États membres et les délégations de l'UE dans le monde entier. La politique commerciale a une longue histoire en matière de transparence et de dialogue avec les différentes parties prenantes. Si ma désignation est confirmée, je consacrerai du temps et des efforts à l'intensification des échanges, notamment en organisant des réunions annuelles de dialogue avec la société

civile. Et la première de ces réunions pourra avoir lieu le plus tôt possible dans le cadre du nouveau mandat. Je soutiendrai aussi activement les groupes consultatifs internes sur la mise en œuvre des accords commerciaux, en coopération avec le Comité économique et social européen.

Questions de la commission des affaires constitutionnelles

6. Accord-cadre et modifications du traité en vertu de l'article 48

L'accord-cadre sur les relations entre le Parlement européen et la Commission européenne est en vigueur depuis plus de 13 ans et il convient d'ajouter ou d'adapter certaines dispositions en raison des évolutions intervenues depuis sa dernière révision.

Pourriez-vous indiquer quels engagements concrets vous êtes prêts à prendre pour mettre en œuvre de manière exhaustive le principe de l'égalité de traitement et le rôle de la Commission en tant que médiateur impartial conformément à l'article 13, paragraphe 2, du traité UE, notamment en ce qui concerne les trilogues, les procédures d'urgence, le budget et l'accès à l'information et aux réunions d'experts? Comment comptez-vous renforcer la responsabilité politique de la Commission et son obligation de rendre des comptes devant le Parlement européen, en particulier la responsabilité individuelle de chaque commissaire?

Pouvez-vous vous engager à ce que le recours à l'article 122 du traité FUE et le recours à la procédure d'urgence du Parlement se limitent à ce qui est strictement nécessaire, soient dûment justifiés et expliquent les raisons du choix de la base juridique, les objectifs et éléments principaux de la proposition ainsi que l'incidence budgétaire potentielle afin de permettre au Parlement d'exercer un contrôle efficace? Quelles mesures seront prises pour améliorer l'accès du Parlement aux informations relatives aux réunions d'experts et aux décisions budgétaires?

Pouvez-vous vous engager à faire en sorte que le Parlement et ses commissions concernées soient immédiatement et pleinement informés, sur un pied d'égalité avec le Conseil, de tous les aspects des accords internationaux, à tous les stades, depuis les premières étapes préparatoires jusqu'à leur mise en œuvre, en particulier grâce à un accès complet et rapide aux textes et documents de négociation, et à ce que la position du Parlement soit dûment prise en considération lors de la rédaction des mandats de négociation? En outre, lorsque la Commission négocie un accord «non contraignant», par exemple un protocole d'accord ou «club» avec des pays tiers, pouvez-vous vous engager à communiquer au Parlement des informations exhaustives et à ce que le point de vue du Parlement à leur sujet soit dûment pris en compte?

En outre, par ses résolutions du 9 juin 2022 et du 22 novembre 2023, le Parlement européen a voté pour invoquer l'article 48 et présenté des propositions de révision du traité. Quelle est votre position en ce qui concerne la nécessité de mettre à jour le cadre du traité de Lisbonne? À la lumière du soutien exprimé par la présidente de la Commission en faveur de révisions ciblées des traités, dans quelle mesure êtes-vous prêt à apporter votre soutien et que feriez-vous concrètement afin de permettre une révision des traités? À la lumière du soutien exprimé par la présidente de la Commission en faveur de révisions ciblées des traités, dans quelle mesure êtes-vous prêt à apporter votre soutien, en particulier en ce qui concerne le vote à la majorité qualifiée au Conseil, y compris, mais pas exclusivement, en matière de politique étrangère? Selon vous, quelles dispositions du traité devrait-on absolument modifier dans la configuration actuelle de l'Union, et quelles dispositions devraient être modifiées dans la perspective de l'élargissement? Comment garantiriez-vous que l'adhésion à l'Union européenne soit une question transversale qui tienne compte de l'éventuel processus de réforme de l'Union, plutôt qu'une question souvent abordée sous l'angle de la politique étrangère?

Étant depuis longtemps responsable des relations interinstitutionnelles et ayant négocié au nom de la Commission l'accord-cadre de 2010 sur les relations entre le Parlement européen et la Commission européenne, je connais très bien ce dossier.

Sur la base de notre expérience collégiale des 14 dernières années et conformément à ma lettre de mission, je m'engage à diriger les travaux sur la révision de l'accord-cadre. Le cadre renouvelé de nos relations devrait viser à renforcer notre responsabilité commune et le dialogue, à accroître la circulation des informations et à améliorer la transparence. Dans le cadre du processus de négociation, je serai ouvert à la discussion sur les demandes du Parlement et j'attends une même attitude du Parlement en ce qui concerne les attentes légitimes de la Commission. Dans le cadre de cet exercice, nous pourrions nous appuyer sur l'évaluation conjointe réalisée par la Commission et le Parlement en début d'année.

Au cours du processus de révision, nous devrions garder à l'esprit les prérogatives du Conseil, étant donné que certaines questions ne peuvent être examinées que dans une configuration trilatérale. Notre système interinstitutionnel ne peut fonctionner que si nous préservons l'équilibre et les prérogatives respectives tel que le prévoient les traités.

Si ma désignation est confirmée, je veillerai à ce que la Commission continue d'agir dans le plein respect du devoir de coopération loyale dans le cadre des négociations interinstitutionnelles et prendrai des mesures chaque fois que nécessaire afin de garantir que le Parlement et le Conseil soient traités sur un pied d'égalité.

Lors des trilogues, la Commission continuera de faciliter l'accord entre les colégislateurs et d'agir dans le plein respect des prérogatives du Parlement et du Conseil.

Je veillerai à ce que le Parlement puisse assister à toutes les réunions pertinentes des groupes d'experts au cours desquelles des actes délégués sont examinés et à ce que le Parlement ait accès, le cas échéant, aux mêmes informations que celles transmises aux autorités nationales.

En ce qui concerne la responsabilité politique, l'article 17, paragraphe 8, du TUE dispose que la Commission «en tant que collègue» est responsable devant le Parlement européen. Le traité énonce donc clairement que la Commission a une responsabilité collégiale à l'égard du Parlement. Conformément aux orientations politiques, je veillerai à ce que les commissaires soient régulièrement présents aux réunions des commissions parlementaires afin d'améliorer la circulation des informations dans les deux sens, par exemple dans le cadre des dialogues structurés réguliers dont les résultats sont pris en compte dans le programme de travail annuel de la Commission et les discussions concernant les résolutions du Parlement au titre de l'article 225 du TFUE.

La Commission a pris note des préoccupations du Parlement concernant le recours à l'article 122 du TFUE. Comme l'a indiqué la présidente dans les orientations politiques, nous veillerons à ce que l'article 122 du TFUE ne soit utilisé que dans des circonstances exceptionnelles. La présidente s'est engagée à justifier pleinement son utilisation devant le Parlement. Je veillerai à ce que les membres du collège respectent l'engagement de fournir une justification et des informations complètes sur les cas exceptionnels dans lesquels les propositions de la Commission sont fondées sur l'article 122 du TFUE.

J'ai déjà fait la démonstration, dans le cadre des négociations avec la Suisse et le Royaume-Uni, de mon engagement personnel à tenir le Parlement régulièrement informé.

Si ma désignation est confirmée, je veillerai à ce que le Parlement européen et ses commissions soient immédiatement et pleinement informés, à toutes les étapes de la procédure de négociation des accords internationaux. Pour ce faire, il est indispensable de prendre les dispositions requises pour garantir le traitement confidentiel des informations chaque fois que cela est nécessaire.

En ce qui concerne les accords non contraignants, je suis prêt à examiner les moyens d'assurer l'information du Parlement au moment opportun de la procédure et dans le plein respect des prérogatives du Conseil telles que confirmées par la Cour.

Je suis pleinement conscient que la question de la modification des traités revêt un caractère prioritaire pour le Parlement et je souscris pleinement à la déclaration de la présidente von der Leyen selon laquelle nous avons besoin d'une modification des traités là où elle peut améliorer le fonctionnement de notre Union. Avec la résolution du 22 novembre 2023, le Parlement a officiellement déclenché le processus de révision des traités prévu à l'article 48 du TUE et je peux confirmer que la Commission est prête à jouer son rôle institutionnel dans la procédure tel qu'il est inscrit dans le traité, et en particulier à donner son avis si le Conseil européen la consulte.

La gouvernance de l'UE peut être améliorée dans les plus brefs délais si l'on exploite pleinement les possibilités conférées par les traités actuels, en particulier lorsqu'il s'agit de renforcer la capacité de l'Union à agir rapidement et efficacement en passant du vote à l'unanimité au vote à la majorité qualifiée au sein du Conseil chaque fois que cela est possible.

La Commission a formulé, dans quatre communications en 2018 et 2019, des recommandations visant à activer les «clauses passerelles» qui permettraient de passer du vote à l'unanimité au vote à la majorité qualifiée, notamment dans les domaines de l'énergie et de la fiscalité et en ce qui concerne des aspects importants de la politique étrangère et de sécurité commune. Le Conseil n'a donné suite à aucune d'entre elles. Nous devons trouver ensemble des moyens de répondre aux préoccupations des États membres concernant le passage du vote à l'unanimité au vote à la majorité qualifiée. Je suis fermement déterminé à poursuivre le dialogue avec les États membres pour aller de l'avant en la matière afin de renforcer la capacité d'action de l'Europe.

L'élargissement est un autre domaine dans lequel nous pourrions passer de l'unanimité à la majorité qualifiée, même sans modifier les traités. Comme indiqué dans la communication de la Commission sur les réformes et les

réexamens des politiques avant élargissement, si la nécessité de l'unanimité pour l'admission d'un nouvel État membre est pleinement justifiée, la possibilité d'habiliter le Conseil à statuer à la majorité qualifiée pourrait être étudiée pour certaines étapes intermédiaires du processus d'élargissement.

7. Améliorer le suivi des initiatives du Parlement

Comment feriez-vous en sorte que le droit d'initiative législative du Parlement au titre de l'article 225 du traité FUE soit renforcé, en fournissant des informations détaillées et en donnant suite de manière plus substantielle, au-delà du respect du délai de réponse formel? Pourriez-vous indiquer quels autres engagements concrets vous êtes prêt à prendre pour renforcer le droit d'initiative du Parlement – d'une manière générale ou dans des domaines d'action spécifiques – en particulier en ce qui concerne des propositions de modification ou d'abrogation de la législation existante et un nouvel accord interinstitutionnel entre les trois institutions, consacré aux procédures relatives à la composition du Parlement, à l'élection de ses députés et à leur statut ainsi qu'au droit d'enquête du Parlement, pour éviter le blocage institutionnel des dossiers? En particulier, qu'êtes-vous disposé à entreprendre pour favoriser les négociations au sein du Conseil quant à la proposition du Parlement sur la réforme de la loi électorale européenne de mai 2022? Comment envisagez-vous de dialoguer avec les États membres pour faciliter ce processus?

Étant donné que les parlements nationaux ont mis au point une pratique consistant à réexaminer la proportionnalité des initiatives législatives de l'Union, parallèlement au réexamen de la subsidiarité actuellement autorisé au titre du protocole n° 2 du traité de Lisbonne, estimeriez-vous qu'une réforme du système actuel soit nécessaire pour permettre aux parlements nationaux de participer plus efficacement à la procédure législative (de l'Union)?

Du côté de la Commission, nous pouvons revenir sur les bons résultats obtenus au cours du dernier mandat:

Dans ses orientations politiques de 2019, la présidente von der Leyen a affiché sa volonté de renforcer le partenariat entre la Commission et le Parlement. Elle s'est engagée à ce que la Commission réponde aux résolutions du Parlement au titre de l'article 225 du TFUE au moyen de propositions législatives dans le plein respect des principes de proportionnalité, de subsidiarité et d'amélioration de la législation.

La Commission a tenu cette promesse et je pense que les chiffres parlent d'eux-mêmes: dans le cadre du mandat actuel, la Commission a répondu positivement à 24 des 25 résolutions au titre de l'article 225 du TFUE en présentant des propositions législatives, en s'engageant à élaborer de telles propositions ou en s'engageant à examiner plus en détail de quelle manière donner suite à la demande du Parlement. La seule exception a été la résolution de mai 2020 concernant la planification d'urgence du cadre financier pluriannuel. Nous n'avons pas eu besoin de donner suite à la résolution du Parlement car nous sommes parvenus à nous mettre d'accord sur la révision du CFP peu après.

Conformément aux engagements que nous avons pris, la Commission a déjà adopté 40 propositions législatives répondant aux résolutions du Parlement au titre de l'article 225. Une proposition supplémentaire est en cours d'élaboration et devrait être adoptée au début de l'année prochaine. Toutes les initiatives découlant de l'article 225 du TFUE ont été inscrites comme telles dans le programme de travail annuel de la Commission.

Afin de renforcer encore notre coopération avec le Parlement sur l'article 225 du TFUE, dans ses orientations politiques de 2024, la présidente s'est engagée à demander aux commissaires de participer à des dialogues structurés avec les commissions parlementaires sur les résolutions au titre de l'article 225 du TFUE.

Si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, je continuerai à travailler en étroite collaboration avec tous les membres du collège afin de veiller à ce que la Commission respecte cet engagement. Je continuerai également à suivre la mise en œuvre des réponses de la Commission aux résolutions du Parlement et je serai disponible pour discuter régulièrement du suivi assuré par la Commission au cours des dialogues structurés avec la commission AFCO.

J'ai pris bonne note de la demande de refléter cet engagement de la présidente de la Commission dans l'accord-cadre. Des négociations devront être menées avec le Parlement à cet égard afin de trouver des moyens de respecter l'équilibre interinstitutionnel.

Je soutiens pleinement l'appel du Parlement en faveur d'une coopération harmonieuse entre les institutions sur les dossiers relevant de procédures législatives spéciales et je partage le point de vue du Parlement selon lequel toutes les institutions doivent respecter les obligations qui leur incombent en vertu des traités. Je me félicite de

l'aboutissement, au cours du mandat actuel, de la procédure législative spéciale sur la composition du Parlement européen pour les élections de 2024.

En ce qui concerne la proposition de réforme de la loi électorale présentée par le Parlement, bien que la Commission n'ait pas de rôle formel dans la procédure législative spéciale prévue à l'article 223 du TFUE, sous la direction du commissaire désigné responsable du dossier, je continuerai à aider le Parlement et le Conseil à trouver des approches pratiques pour faire avancer les discussions sur cette proposition.

Les parlements nationaux jouent un rôle important dans l'élaboration des politiques et le bon fonctionnement de l'UE. Ils examinent fréquemment les initiatives législatives de la Commission du point de vue de leur conformité non seulement avec le principe de subsidiarité, tel que prévu par le traité de Lisbonne, mais également avec le principe de proportionnalité. Pour ce dernier, ils fournissent un précieux retour d'information au moyen d'avis écrits dans le contexte du «dialogue politique» avec la Commission et dans le cadre de contacts directs avec la Commission et d'autres institutions de l'UE. La Commission répond à tous les avis des parlements nationaux. Par conséquent, bien que je ne voie pas la nécessité de nouvelles procédures administratives ou d'une modification des traités à cet égard, je suis prêt à étudier avec les parlements nationaux comment faciliter dans la pratique leur contribution proactive, précoce et ciblée à toutes les initiatives de la Commission.

8. Droit d'enquête du PE

Quels outils jugez-vous indispensables à un véritable droit d'enquête du Parlement?

Si le Conseil devait refuser de relancer les négociations, actuellement au point mort, et étant donné qu'il n'existe pas d'ordre spécifique en ce qui concerne l'approbation du Conseil ou de la Commission, pouvez-vous vous engager à ouvrir une négociation législative bilatérale avec le Parlement concernant un nouveau règlement sur ses pouvoirs d'enquête, conformément à l'obligation consacrée à l'article 226 du traité FUE? En parallèle, dialoguez-vous avec les États membres afin d'encourager leur soutien pour faire progresser le droit d'enquête? En outre, si le Conseil continue de refuser d'engager des négociations législatives avec le Parlement et la Commission sur le droit d'enquête, et si le Parlement décide d'appliquer l'article 265 du traité FUE, proposeriez-vous au collège des commissaires de saisir la Cour de justice de l'Union européenne en raison de l'inaction du Conseil?

La Commission et moi-même avons toujours reconnu l'importance du droit d'enquête du Parlement européen et coopéré avec les commissions d'enquête dans le plein respect des traités et sur la base de la décision 95/167/CE portant modalités d'exercice du droit d'enquête du Parlement.

Je soutiens pleinement le Parlement dans son intention de moderniser cette décision, qui requiert l'approbation à la fois du Conseil et de la Commission.

Si ma désignation est confirmée, je continuerai à aider le Parlement et le Conseil à trouver des solutions pour débloquer le processus de modernisation en utilisant tous les canaux interinstitutionnels disponibles ainsi qu'en menant des actions informelles de sensibilisation et de consultation. Je suis prêt à dialoguer avec le rapporteur et la commission compétente et à examiner avec eux les possibilités d'avancer en la matière.

Si ma désignation est confirmée, je poursuivrai mes efforts pour trouver un terrain d'entente au niveau politique sur ce dossier entre le Parlement et le Conseil, qui pourrait également recueillir l'adhésion de la Commission.

Questions de la commission des affaires étrangères

9. Les orientations politiques de la prochaine Commission européenne 2024-2029 indiquent, entre autres, que la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union doit être conçue en gardant à l'esprit la réalité mondiale actuelle. En outre, votre lettre de mission précise que vos travaux porteront sur la gestion et le renforcement de nos partenariats dans le monde entier, et qu'en particulier, vous conduirez les travaux en ce qui concerne les relations avec le Royaume-Uni et la Suisse, ainsi que d'autres partenaires en Europe de l'Ouest. Sans préjudice des processus décisionnels de la Commission, quels seraient vos priorités et vos objectifs concrets à court, moyen et long termes pour la durée de votre mandat afin de:

- *Renforcer les relations avec le Royaume-Uni sur des questions d'intérêt commun avec un niveau d'engagement similaire à celui de la présidente von der Leyen lors de la plénière du 27 avril 2021 en ce qui concerne le contrôle parlementaire quant à la mise en œuvre de l'accord UE-Royaume-Uni? En particulier à propos de la préparation de la révision de l'accord de commerce et de coopération, de l'association pleine et entière du Parlement au processus, et de la finalisation de l'accord entre l'Union et le Royaume-Uni en ce qui concerne Gibraltar?*

- *Faire progresser les négociations avec la Suisse en vue de parvenir à des rapports modernisés fondés sur un accord d'ensemble source de stabilité, de confiance et de conditions de concurrence équitables?*

- *Garantir que le Parlement soit immédiatement et pleinement informé des activités des différents organes dans le cadre d'un accord ou des futurs accords avec des partenaires d'Europe occidentale dans votre domaine de compétence, notamment le briefing et le débriefing avant et après leurs réunions, et partager tous les documents ayant trait à ces organes conjoints en même temps que la Commission les partage avec le Conseil; que le Parlement soit associé, le cas échéant et si nécessaire, lorsque des décisions importantes sont prises dans le cadre d'un accord (modification, résiliation, etc.), y compris en tenant compte de ses observations éventuelles ou en motivant son refus; et que le Parlement soit suffisamment informé à l'avance des intentions de la Commission de proposer de nouvelles décisions liées à la mise en œuvre d'un accord?*

Le renforcement des relations entre l'UE et le Royaume-Uni conformément aux orientations politiques 2024-2029 de la présidente von der Leyen constituera un objectif clé au cours de mon mandat. Il s'agira notamment de veiller à ce que les accords existants soient pleinement mis en œuvre, ainsi que de renforcer les relations avec le Royaume-Uni sur des questions d'intérêt commun.

Plus particulièrement,

- l'**accord de retrait**, y compris le **cadre de Windsor**, et l'**accord de commerce et de coopération** constituent la pierre angulaire des relations entre l'UE et le Royaume-Uni. Ces accords doivent être mis en œuvre de manière intégrale et fidèle ainsi qu'en temps utile.
- L'**accord de commerce et de coopération** assure un bon équilibre entre les droits et les obligations des deux parties, compte tenu des lignes rouges du Royaume-Uni (pas de marché unique, pas d'union douanière, pas de liberté de circulation). Je m'emploierai à exploiter davantage le potentiel de cet accord.
- **La sécurité et la résilience** constitueront un pilier important de notre nouveau programme avec le Royaume-Uni. L'Europe et son voisinage sont confrontés à des défis géopolitiques sans précédent et la nécessité d'une coopération plus étroite dans ce domaine est évidente. Cela vaut pour la coopération en matière de sécurité et de défense, mais aussi, plus généralement, pour la résilience face aux crises géopolitiques. Je collaborerai avec la vice-présidente et Haute représentante aux affaires étrangères et à la politique de sécurité sur ces questions.
- Les contacts **interpersonnels** formeront une composante essentielle d'une relation renforcée. Cela signifie que tous les citoyens devraient pouvoir jouir pleinement de leurs droits au titre de l'accord de retrait, au Royaume-Uni et dans l'UE, aujourd'hui et à l'avenir. Un «**programme d'expérience jeunesse**» entre l'UE et le Royaume-Uni est un exemple des initiatives qui pourraient être étudiées dans ce domaine.
- Je ferai progresser notre coopération en **matière de protection de notre planète et de ses ressources**, y compris **la pêche durable, le climat et l'énergie**. Nous devons garantir le maintien de l'accès aux eaux du Royaume-Uni pour les flottes de pêche de l'UE. En ce qui concerne l'énergie, je conduirai les efforts visant à exploiter pleinement le potentiel de l'accord de commerce et de coopération, y compris l'approfondissement de la coopération en matière de sécurité d'approvisionnement, et je travaillerai à la mise en œuvre des dispositions relatives aux échanges d'électricité.
- Depuis octobre 2021, des efforts considérables ont été consacrés aux négociations en vue d'un accord entre l'UE et le Royaume-Uni sur **Gibraltar**, qui viserait à supprimer les vérifications et les contrôles des personnes et des biens au profit de l'ensemble de la région. Je poursuivrai les efforts pour conclure ces négociations.

Sur toutes ces questions, je travaillerai en étroite collaboration avec le Parlement européen dans un esprit de transparence, de confiance et de préservation de l'unité de l'UE.

Dans le cadre de nos relations avec **la Suisse**, les efforts sont axés sur la conclusion d'un vaste ensemble d'accords. Notre objectif est de conclure les négociations d'ici la fin de cette année et d'œuvrer ensuite à la signature, à la conclusion et à l'entrée en vigueur de cet ensemble de mesures. Nous pourrions ainsi moderniser, équilibrer et approfondir notre coopération avec ce partenaire proche et attaché aux mêmes principes. Les règles régissant la participation de la Suisse au marché unique de l'UE doivent garantir la sécurité juridique et la prévisibilité, ainsi que l'équité et l'égalité des conditions de concurrence pour nos citoyens et nos entreprises.

Les relations avec la Suisse sont guidées par les mêmes principes que ceux qui s'appliquent à tous nos partenaires d'Europe occidentale: protéger l'intégrité du marché intérieur et l'autonomie du processus décisionnel de l'UE et assurer un juste équilibre des droits et des obligations.

Tout au long de la législature précédente, j'ai pris soin de communiquer au Parlement européen des informations et comptes rendus exhaustifs et de l'associer à toutes les questions relatives aux partenaires d'Europe occidentale. J'ai l'intention de poursuivre notre étroite coopération.

Par exemple, en ce qui concerne la mise en œuvre de l'accord de commerce et de coopération — l'accord le plus complet de ce type conclu avec un pays tiers — je continuerai à appliquer les engagements pris par la Commission lors de la ratification de l'accord de commerce et de coopération (ACC) entre l'UE et le Royaume-Uni en 2021, tels que ceux relatifs au partage d'informations avec le Parlement.

Questions de la commission du développement

10. Le lien entre le commerce et le développement signifie entre autres que le commerce est l'un des instruments les plus importants pour aider les pays partenaires sur la voie du développement durable. Comment veillerez-vous à ce que les échanges commerciaux de l'Union avec les pays en développement contribuent à cet objectif, dans le contexte d'une attention accrue accordée aux intérêts économiques et à la sécurité économique de l'Union, afin de parvenir à un partenariat gagnant-gagnant pour les deux parties? Dans ce contexte, l'instrument du système de préférences généralisées plus (SPG+) a pour but d'inciter tout particulièrement, à travers des échanges commerciaux, les pays en développement à poursuivre le développement durable et la bonne gouvernance, mais le nombre de pays faisant usage de cette possibilité semble jusqu'à présent plutôt limité. Comment prévoyez-vous,

le cas échéant, de mieux adapter ce système? De même, les accords de partenariat économique (APE) suscitent une certaine opposition parmi les pays partenaires, par crainte qu'ils puissent exercer une pression sur les industries concurrentes sur le marché des importations. Il est reproché aux APE d'être trop étroits pour favoriser le développement durable (car ils ne couvrent pas le commerce des services, les investissements, les marchés publics, la concurrence, le commerce numérique, ou le changement climatique). Comment entendez-vous vous assurer que les APE soient plus complets et qu'ils deviennent plus attractifs pour les pays partenaires?

Le commerce international a changé le visage de l'économie mondiale en intégrant les pays en développement dans les chaînes de valeur régionales et mondiales, en stimulant leurs capacités de production et en renforçant la prospérité de leur population. Le commerce est ainsi devenu l'un des outils les plus importants pour aider les pays partenaires sur la voie du développement durable. Si la concurrence géopolitique et géoéconomique peut avoir une incidence sur certains aspects du commerce international, elle ne change rien au **caractère gagnant-gagnant des partenariats de l'UE** et à notre intérêt à poursuivre **l'approfondissement des liens avec les pays en développement**.

Premièrement, si l'UE accorde une attention particulière à sa propre **compétitivité** et à sa propre **sécurité économique**, celles-ci sont étroitement liées au développement de partenariats plus étroits, en particulier avec les pays du Sud. Ces **partenariats** reflètent notre intérêt commun à diversifier les chaînes d'approvisionnement, à renforcer l'approvisionnement en intrants essentiels nécessaires à la transition écologique et numérique ainsi qu'à favoriser l'investissement et l'industrialisation verte. Ces objectifs se reflètent dans le programme commercial bilatéral de l'UE et sont au cœur de nouvelles initiatives telles que les **partenariats pour des échanges et des investissements propres**. Ces partenariats soutiendront les investissements dans certaines chaînes d'approvisionnement stratégiques propres dans les pays tiers, renforçant la durabilité, la valeur ajoutée et les économies de nos partenaires, tout en garantissant la libre circulation, par-delà les frontières, des produits technologiques propres, de l'énergie propre et des matières premières. Ils permettront de dépasser ainsi les limites des approches antérieures. Si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, je m'emploierai à développer et à approfondir les partenariats de l'UE avec les pays en développement et, avec le commissaire aux partenariats internationaux, je veillerai à ce que les relations commerciales et d'investissement avec ces partenaires continuent de contribuer à la réalisation des **objectifs de développement durable (ODD)**.

Deuxièmement, compte tenu de l'attrait du marché unique et de la volonté de longue date de l'UE de soutenir les pays partenaires sur la voie du développement durable, si ma désignation est confirmée, j'accorderai une attention particulière à l'utilisation efficace des outils de l'UE, y compris le **système de préférences généralisées plus (SPG +)**. En particulier, je veillerai à ce que le SPG + reste un outil efficace en assurant un dialogue continu entre l'UE et les autorités gouvernementales des pays bénéficiaires du SPG +, en garantissant un espace permettant à la société civile et aux entreprises d'œuvrer à des changements sur le terrain, et en mettant l'accent sur la promotion des droits des femmes et des enfants, la lutte contre la torture et les mauvais traitements et l'éradication du travail des enfants et du travail forcé. Par ailleurs, le SPG + est un outil que l'UE peut mobiliser pour garantir ses propres intérêts dans d'autres domaines d'action, tels que la coopération en matière de migration et de réadmission.

La révision législative du SPG qui est en cours vise précisément à faciliter l'accès au SPG + pour le nombre croissant de pays qui sortiront de la catégorie des pays les moins avancés (PMA) au cours des prochaines années. Si ma désignation est confirmée, je m'efforcerai de parvenir à un accord sur la révision du règlement SPG afin que nous puissions continuer à aider nos partenaires en développement à s'intégrer dans les flux commerciaux internationaux et à respecter les normes internationales en matière de droits de l'homme, de droits des travailleurs, d'environnement, de climat et de bonne gouvernance.

Troisièmement, je continuerai à soutenir la mise en œuvre de nos **accords de partenariat économique (APE)** et j'étudierai l'extension de leur champ d'application. Les APE ont eu une incidence positive sur les économies des pays concernés. Ainsi, les investissements de l'UE dans les pays avec lesquels nous avons conclu des APE ont augmenté de 63 % au cours des cinq dernières années, contre 20 % seulement dans les pays ne bénéficiant pas d'APE. Bien que la plupart des APE concernent principalement le commerce des marchandises, l'APE conclu récemment entre l'UE et le Kenya, qui est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2024, reflète un élargissement de notre approche et contient des engagements forts en matière de commerce et de développement durable. L'APE entre l'UE et le Kenya est ouvert à l'adhésion d'autres pays de la Communauté d'Afrique de l'Est et, à ce titre, vise à devenir un APE régional. Nous sommes également en train de moderniser l'APE conclu avec cinq États d'Afrique orientale et australe (Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles et Zimbabwe), en vigueur depuis 2012, pour aller au-delà du commerce des marchandises et de la coopération économique et au développement.

Si ma désignation est confirmée, j'examinerai également d'autres pistes pour approfondir le partenariat stratégique de l'UE avec l'Afrique, tant au niveau bilatéral qu'au niveau continental. Au niveau bilatéral, nous sommes en train de mettre en place des accords de facilitation des investissements durables (AFID). Le premier d'entre eux a été conclu avec l'Angola. J'étudierai l'utilisation de ce type d'accord avec d'autres partenaires africains (Ghana, Côte d'Ivoire et Cameroun). J'examinerai le potentiel des dialogues sur le commerce et les investissements avec d'autres pays stratégiques, tels que l'Afrique du Sud et le Nigeria, ainsi que d'autres moyens d'assurer le dialogue pour poursuivre un ensemble croissant d'objectifs stratégiques, tels que les partenariats pour des échanges et des investissements propres. Au niveau continental, j'investirai dans la poursuite du développement du dialogue de haut niveau sur l'intégration économique et le commerce avec l'Union africaine.

Si ma désignation est confirmée, je continuerai à renforcer l'attrait de nos APE et du SPG + pour nos partenaires grâce à des règles d'origine efficaces et souples permettant aux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique d'utiliser les préférences auxquelles ils ont droit, en combinaison avec une assistance technique et une formation appropriées. Dans le même temps, les activités de suivi concernant les bénéficiaires du SPG garantiront que seuls les produits admissibles profitent de préférences. Si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, je procéderai à une évaluation des règles d'origine de l'UE, afin de mesurer leur adéquation à l'objectif poursuivi et d'engager une réflexion sur leur éventuelle modernisation.

Questions de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs

11. Quels seraient vos objectifs pour faire progresser l'union douanière et garantir l'efficacité et la modernisation des douanes, en particulier pour relever les défis posés par les plateformes de commerce électronique, comme annoncé dans les orientations politiques de la présidente de la Commission, et quelles autres mesures envisageriez-vous à cet égard? La réforme douanière établirait une plateforme des données douanières centralisée, ce qui présenterait des avantages tant pour les autorités douanières que pour les entreprises, mais comment la Commission entendrait-elle achever la transition vers un environnement douanier entièrement numérique et éviter de nouveaux retards dans la mise en œuvre des systèmes informatiques par les États membres? Entretemps, comptez-vous améliorer la coopération entre les autorités de surveillance du marché et proposer des modifications ciblées, telles que des financements supplémentaires en faveur des autorités douanières, afin de relever les défis posés par les plateformes de commerce électronique établies dans des pays tiers, y compris le contournement des règles de l'Union par le colissage des commandes?

Si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, je dirigerai les efforts en vue de la négociation et de la mise en œuvre de la réforme douanière de l'UE ainsi que de la mise en place de l'Autorité douanière de l'UE. Les mesures proposées pour les douanes de l'UE dans le cadre de la réforme sont portées par une vision innovante au niveau mondial, fondée sur les données, qui simplifiera considérablement les procédures douanières pour les entreprises et en particulier pour les opérateurs les plus fiables. Elles feront entrer l'union douanière de l'UE dans le XXI^e siècle, en aidant les 27 autorités douanières de l'UE à agir comme une seule entité à notre frontière commune et en renforçant la sécurité économique tout en facilitant les échanges commerciaux. La réforme, exploitant au mieux les possibilités offertes par la transformation numérique, permettra d'alléger les procédures douanières en simplifiant les déclarations traditionnelles grâce à une approche plus ingénieuse, reposant sur les données, en matière de surveillance des importations et des exportations. Dans le même temps, les autorités douanières disposeront de meilleures informations et de meilleurs outils pour évaluer correctement et faire cesser les importations illicites et, le cas échéant, les exportations qui présentent des risques réels pour les citoyens, l'économie et l'environnement de l'UE. Une nouvelle Autorité douanière de l'UE mettra au point et supervisera une plateforme des données douanières de l'UE qui jouera le rôle de moteur du nouvel écosystème. Au fil du temps, la plateforme remplacera l'infrastructure et les systèmes informatiques douaniers existants dans les États membres de l'UE, ce qui leur permettra d'économiser jusqu'à 2 milliards d'euros par an en coûts de fonctionnement. L'Autorité douanière de l'UE contribuera également à améliorer l'approche de l'UE en matière de gestion des risques et de contrôles douaniers sur l'ensemble des chaînes d'approvisionnement des marchandises.

Grâce au programme «Douane», nous veillons à ce que des améliorations similaires en matière de numérisation et de gestion des risques soient réalisées dans les pays concernés par l'élargissement ou en phase de préadhésion, ainsi que dans notre union douanière avec la Turquie, renforçant ainsi le contrôle de nos frontières extérieures pour les marchandises, en particulier en ce qui concerne les chaînes d'approvisionnement critiques et les sanctions.

Si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, je collaborerai avec d'autres membres du collège pour contribuer à relever les défis liés aux plateformes de commerce électronique, et plus particulièrement au nombre croissant de colis d'une valeur inférieure à 150 euros achetés sur des plateformes en ligne et importés directement de pays tiers, colis qui contiennent souvent des marchandises non conformes.

En 2023, 2,3 milliards d'articles ont été importés directement dans l'UE. Leur nombre devrait atteindre 4 milliards en 2024. Les autorités publiques de sept États membres seulement (Pays-Bas, Belgique, France, Hongrie, Italie, Espagne et Allemagne) étaient responsables de la surveillance de plus de 90 % de ces marchandises. Les contrôles douaniers nécessitent une coopération étroite avec les autorités de surveillance du marché chargées de s'assurer que les marchandises sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires applicables, y compris les exigences en matière d'environnement, de santé, de sûreté et de sécurité.

La forte augmentation des importations issues du commerce électronique nécessite des actions sur plusieurs fronts, répondant à trois grands défis: la conformité des marchandises, notamment en matière de sécurité; la concurrence déloyale, aux dépens des entreprises établies dans l'UE, exercée par des négociants et des places de marché de pays tiers qui ciblent les consommateurs de l'UE, enfreignent bien souvent la législation de l'UE et tirent parti du seuil d'exonération des droits de douane, fixé à 150 euros; enfin, la durabilité environnementale.

La Commission a proposé et mis au point des outils pour lutter contre ce phénomène, visant différents aspects du commerce en ligne de marchandises, de la vente jusqu'à l'importation ou à la mise sur le marché de l'UE. En particulier, le règlement sur les services numériques, le règlement relatif à la surveillance du marché et le règlement relatif à la sécurité générale des produits joueront un rôle essentiel pour garantir que les produits proposés à la vente en ligne sont conformes à toutes les règles applicables de l'UE. L'UE devrait à présent tirer pleinement parti des instruments disponibles pour améliorer la conformité des marchandises vendues en ligne et de l'importation de biens issus du commerce électronique.

Dans le domaine douanier, le guichet unique de l'UE pour les douanes permet déjà une coopération automatisée et numérique entre les douanes et les autorités de surveillance du marché en facilitant les échanges de données en temps réel. La réforme douanière de l'UE qui est proposée apportera des solutions systémiques et à long terme au défi du commerce électronique. Elle renforcera la capacité des douanes à superviser et à contrôler les flux, grâce à l'Autorité douanière de l'UE et à la plateforme des données douanières de l'UE, ce qui permettra d'améliorer l'approche de l'UE en matière de gestion des risques. Elle s'appuiera également sur l'expérience fructueuse de la législation en matière de TVA, avec l'introduction du concept d'«importateur présumé», applicable en l'occurrence aux plateformes de commerce électronique, qui seraient responsables du paiement correct des droits et taxes, mais aussi de la conformité des produits avec les règles pertinentes de l'UE. La réforme douanière supprimera également le seuil d'exonération de 150 euros et introduira un traitement tarifaire simplifié regroupant les taux de droits en «grandes catégories» en tant que simplification volontaire, évitant ainsi la pratique actuelle consistant à fractionner des colis pour rester sous le seuil d'exonération.

Il est important que les colégislateurs adoptent le plus rapidement possible le paquet «Réforme douanière», car cette réforme confère aux administrations douanières de l'UE une réelle capacité stratégique d'agir comme une entité unique face aux menaces posées par les produits illicites et non conformes provenant du commerce électronique. Nous pourrions ainsi mieux protéger nos concitoyens contre les dangers que présentent ces produits et mieux protéger nos emplois, nos innovations et nos industries contre la concurrence déloyale. Je me concerterai en outre avec les commissaires compétents afin de garantir une approche qui couvre tous les aspects. Si l'on considère que le modèle économique utilisé exploite la difficulté structurelle qu'il y a à réaliser des contrôles de conformité suffisants face aux volumes énormes d'articles emballés individuellement et expédiés depuis l'étranger, nous devrions également être ouverts à d'autres mesures.

En ce qui concerne la mise en œuvre informatique du code des douanes de l'Union, si le développement qui dépend de la Commission est en bonne voie, les retards causés par divers facteurs dans les États membres portent atteinte à la mise en œuvre globale. Les retards dans un État membre ont des répercussions sur d'autres, retardant le recours à certaines facilitations des échanges, comme indiqué dans le rapport sur les progrès réalisés dans le développement des systèmes électroniques prévus dans le code des douanes de l'Union au cours de l'année 2023. La Commission met actuellement en œuvre différentes mesures d'atténuation, que je compte poursuivre et intensifier. Il s'agit, en particulier, du renforcement de la surveillance et du suivi de la mise en œuvre du code des douanes de l'Union au moyen de visites sur place, d'une assistance spécifique renforcée aux États membres confrontés à des problèmes liés aux systèmes transeuropéens, d'un financement phare spécifique au titre de l'instrument d'appui technique pour 2024 et d'un soutien global, spécifique et sur mesure dans les limites du mandat et du budget de la Commission.

Question de la commission des affaires juridiques

12. Adhésion des pays tiers aux conventions et respect de l'article 218, paragraphe 6, du traité FUE

L'Union est partie à plusieurs conventions internationales, notamment dans le cadre de la Conférence de La Haye, qui prévoient l'adhésion d'États tiers au moyen de clauses établissant une procédure de «silence» ou de «non-objection» au niveau international. Dans son avis 1/13 du 14 octobre 2014, la Cour de justice de l'Union européenne a estimé que l'acte d'adhésion et la déclaration d'acceptation d'une telle adhésion constituent un accord international au sens de l'article 218 du traité FUE. Dans sa résolution du 15 juin 2023 sur le soutien à l'adhésion de l'Ukraine à la convention du 2 juillet 2019 sur la reconnaissance et l'exécution des jugements étrangers en matière civile ou commerciale (2023/2689(RSP)), le Parlement a estimé qu'il conviendrait de suivre la procédure prévue à l'article 218, paragraphe 6, du traité FUE en ce qui concerne l'établissement de la position de l'Union relative à l'adhésion d'États tiers aux conventions de la Conférence de La Haye. En ce sens, pour chaque adhésion d'un pays tiers à une convention de La Haye relevant d'un mécanisme de non-objection, la Commission devrait soumettre une proposition de décision au Conseil, qui prendrait une telle décision avec l'avis conforme du Parlement. Si le Conseil, avec l'avis conforme du Parlement, décide d'«opposer» une objection à l'établissement de relations dans le cadre de la convention avec un nouvel État contractant, la Commission devrait en informer le dépositaire. Seule une telle procédure permettrait de respecter la répartition des compétences prévue par les traités, conformément à la jurisprudence établie par la Cour de justice relative aux accords internationaux. Toutefois, la Commission a estimé, notamment lors du débat sur cette question au cours de la plénière du 14 décembre 2023, que ses obligations à cet égard ne sont que des obligations d'information: la Commission s'engage à informer le Parlement européen et le Conseil et à tenir compte de leur point de vue. Par conséquent, la Commission devrait, lorsqu'elle décide de proposer ou non une décision exprimant une objection, informer le Parlement de tout projet d'adhésion d'un pays tiers à la convention de La Haye pertinente, en tenant dûment compte des points de vue exprimés. Si, à la suite de discussions au sein du Conseil et du Parlement, il apparaît qu'il n'existe aucune raison de s'opposer à l'adhésion de l'État tiers, la Commission ne prend pas formellement position, comme c'est le cas actuellement. Étant donné que cette procédure est uniquement déclenchée lorsque la Commission décide de présenter une proposition et de soulever une objection, la répartition des compétences dans le processus décisionnel prévue à l'article 218 traité FUE est effectivement dénaturée. Si vous êtes effectivement nommé commissaire, comment comptez-vous faire en sorte que la Commission, en cas d'adhésion d'États tiers à des accords internationaux comportant des clauses de non-objection, respecte la procédure prévue à l'article 218, paragraphe 6, du traité FUE, et garantisse ainsi le respect correct des procédures de prise de décisions et de la répartition des compétences en vertu des traités?

Je suis fermement résolu à garantir le respect intégral des procédures prévues par les traités et des prérogatives institutionnelles du Parlement européen et du Conseil. Je rappelle que la Commission informe déjà systématiquement le Parlement européen et le Conseil de toute intention d'un pays tiers d'adhérer à une convention prévoyant une procédure de non-objection, dans le but d'examiner si une objection doit être prise en considération. La Commission tient pleinement compte des points de vue exprimés au Parlement européen et au Conseil. Je suis prêt à étudier plus avant les moyens d'optimiser la coopération interinstitutionnelle à cet égard.

Questions de la commission des pétitions

13. Il convient d'améliorer la transparence des procédures d'infraction ainsi que la communication avec les pétitionnaires en ce qui concerne l'état d'avancement des procédures d'infraction dans l'intérêt de la procédure de traitement des pétitions. Les procédures d'infraction demeurent par ailleurs souvent ouvertes pendant des années sans aucun progrès. La commission PETI apprécierait davantage de proactivité et d'automatisation lors de la réception d'informations succinctes sur l'état d'avancement des procédures d'infraction liées aux pétitions dans le cadre du dialogue structuré entre la commission PETI et le commissaire chargé des pétitions. Face à ce constat, quelles mesures spécifiques prendriez-vous pour garantir une meilleure gestion, une meilleure coordination ainsi qu'une communication régulière et en temps utile des informations en ce qui concerne l'état d'avancement des procédures d'infraction et des procédures EU Pilot liées à des pétitions; pour accélérer la résolution des procédures d'infraction connexes ouvertes de longue date afin de faire en sorte que les citoyens n'aient pas à attendre une issue indéfiniment; pour mettre en œuvre un nouvel outil informatique interinstitutionnel entre la Commission et le Parlement qui faciliterait l'accès du Parlement à l'ensemble des informations pertinentes liées aux pétitions et enfin pour inscrire ces exigences concernant la Commission dans la révision de l'accord-cadre?

La Commission attache une grande importance à la transparence de ses activités visant à faire respecter le droit de l'Union, car cela permet au grand public de prendre part à la responsabilité partagée de l'application de la législation et peut contribuer à promouvoir une mise en conformité plus rapide par les États membres.

La Commission a déjà adopté plusieurs mesures pour rendre publiques les informations pertinentes. Un registre public des procédures d'infraction fournit des informations actualisées sur la dernière mesure prise dans chaque procédure. Des communiqués de presse sont publiés sur les principales décisions adoptées dans le cadre des cycles réguliers de décisions en matière d'infractions. La Commission publie en outre un rapport annuel sur le contrôle de l'application du droit de l'Union, qui expose les principales tendances, détaille la coopération avec les États membres et recense les domaines dans lesquels des efforts supplémentaires sont nécessaires. Le Parlement peut également demander des informations sur des procédures d'infraction spécifiques en cours, conformément à l'accord-cadre de 2010.

Il est également important de rendre le système plus facile à utiliser pour les citoyens. Le registre public peut désormais être utilisé pour rechercher des pétitions, grâce à un lien vers le portail des pétitions du Parlement européen. Ces évolutions permettent au public de trouver plus facilement des procédures d'infraction existantes sur des sujets spécifiques, de suivre leur état d'avancement et de vérifier s'il existe une pétition liée à des enquêtes en cours.

Si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, je m'appuierai sur ces mesures de transparence accrue et je proposerai de renforcer l'interconnexion entre le registre public des décisions en matière d'infractions de la Commission et le portail des pétitions du Parlement européen. Il suffira à un pétitionnaire de faire un simple clic sur le portail des pétitions pour parvenir à la procédure d'infraction concernée dans le registre public de la Commission, et le chemin inverse sera possible aussi. Les réponses de la Commission au Parlement européen sur les pétitions liées aux procédures d'infraction et aux dialogues EU Pilot doivent faire systématiquement référence au dossier concerné et à son état d'avancement.

Je renforcerai également la transparence de nos mesures visant à assurer le respect de la législation, grâce à de nouvelles pages web fournissant des informations conviviales sur les procédures d'infraction (y compris les tendances et le délai de mise en conformité avec un arrêt de la Cour, ou le délai moyen de traitement des dossiers), le déficit de transposition, le déficit de conformité et les dialogues EU Pilot. En particulier, j'ai entendu l'appel en faveur d'une plus grande transparence en ce qui concerne nos dialogues EU Pilot et je proposerai de commencer à publier davantage d'informations sur nos pages web, telles que le nombre de dialogues EU Pilot lancés, clôturés et en cours à la fin de chaque année, ainsi qu'une meilleure vue d'ensemble des États membres, des domaines d'action ou des sujets concernés. En ce qui concerne la question de la création d'un nouvel outil informatique interinstitutionnel, je suis prêt à en évaluer la faisabilité entre la Commission et le Parlement, dans les limites des ressources budgétaires disponibles.

Quant à l'inclusion de ces éléments dans l'accord-cadre, la Commission examinera attentivement les demandes du Parlement.